

Convocation du : L'an deux mille dix-sept, le vendredi 8 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, 4 septembre 2017 légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage : La séance a été publique.  
4 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 19 Étaient présents : Mireille ÉLOY, Fabrice GEFFROY, Evelyne HEULIN, Jean-Claude GOHARD, Monique PETIT, Josette JOYEUX, Corine LE ROUX, Giovanni GIOIA, Frédéric THIEL, Aurore MILWARD, Laurie KOZLOWSKI arrivée avant le vote du point n°3 à l'ordre du jour, Jimmy PASQUIER, Valérie THEVEUX

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 17 Étaient absents : Virgil DOUINE, Aurore LAGARDE excusée, Jean-Bernard BESSARD ayant donné pouvoir à Laurie KOZLOWSKI, Olivier RICHY ayant donné pouvoir à Valérie THEVEUX, Jean-Marc GEUFFROY ayant donné pouvoir à Giovanni GIOIA, Carine BARRIERE ayant donné pouvoir à Evelyne HEULIN

Jimmy PASQUIER est élu secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h40.

## 1. Approbation du compte-rendu du 8 juin 2017

Quelques modifications ont été apportées au compte-rendu du conseil municipal dont les principales sont :

- Point 3 à l'ordre du jour :

Délibération pour résiliation de la convention avec l'Agence Technique Départementale (Agence Technique Départementale) en matière d'instruction des dossiers d'urbanisme

En 2016, il a été facturé à la commune des frais d'étude s'élevant à 4 944.62 € pour :

- une contribution obligatoire à l'habitant (1986 hab. x 1.47 €) = 2 919.42 €
- 13 PC et 9 CU = 2 025.20 € sachant que la commission communale d'urbanisme composée d'élus et de membres extérieurs étudie lors de réunions toutes les 3 semaines les CU ~~non constructibles~~ **de simple information dit CUa** non constructibles et les Déclarations Préalables (DP).

- Point 9 à l'ordre du jour :

Délibération pour signature d'un contrat à durée déterminée agent des services techniques

Le contrat aidé de 3 ans d'un agent des services techniques se termine le 15 juillet prochain.



**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'ASC et le PEDT pour l'année scolaire 2017/2018**

## **5. Embauche d'un chauffeur de car**

Il était convenu, initialement, d'embaucher en Contrat à Durée Déterminée notre agent parti en retraite pour le poste de chauffeur de car et les échanges jusqu'alors avec la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales nous confortaient dans la faisabilité de cette volonté.

Or fin juillet, cette employée a appris par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail région Centre (CARSAT Centre) (ayant travaillé dans le secteur privé avant son entrée dans la fonction publique) qu'il lui serait impossible de travailler à nouveau avec la mairie car la caisse de retraite interdit durant une période de 6 mois de retravailler avec son dernier employeur lorsque l'agent profite d'un départ à la retraite pour carrière longue.

Après avoir contacté la Direction du travail ainsi que la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), il nous a été confirmé à regret les dires de la CARSAT Centre.

De ce fait, dès fin juillet/début août, la secrétaire générale de la mairie s'est rapprochée du pôle emploi de Dreux ainsi que d'une agence d'Intérim afin de trouver une solution pour la rentrée scolaire.

L'urgence de la situation nous a fait accepter une proposition de l'agence d'intérim Adecco.

Mme TOUIL Aïcha qui a accepté cette mission porte entière satisfaction, les conditions de travail : milieu rural et transport d'enfants lui conviennent et elle a pris acte des contraintes imposées par celles-ci (état du réseau routier en cas de mauvaises conditions météorologiques, caractéristiques de ce même réseau routier, responsabilités de conduire des enfants, bruit, ...)

La personne retenue pourrait être embauchée en contrat à durée déterminée jusqu'à fin de l'année scolaire.

Une information à l'attention des parents sera faite dans le prochain Entre-Nous afin d'expliquer les raisons de l'absence de notre employée en ce début d'année scolaire.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'embauche de l'employée actuellement en intérim afin de remplacer l'agent parti en retraite.**

## **6. Embauche d'un contrat aidé à destination du scolaire et/ou périscolaire (surveillance cantine, ménage, ...)**

Compte tenu du départ en retraite d'Evelyne et de son non remplacement en tant qu'ASEM, il serait souhaitable d'embaucher une personne quelques heures par semaine afin de :

- surveiller la cantine le midi
- renforcer la surveillance de la cour le midi durant la pause de l'ASEM
- aider le personnel communal au nettoyage des classes et restaurants scolaires lors des vacances ou si besoin
- prévenir l'absence d'un employé communal (ménage, garderie, cantine)

Madame le Maire lit le courrier envoyé à la préfète Sophie Brocas suite au communiqué de presse de l'Association des Maires d'Eure et Loir proposant de faire remonter les besoins urgents des communes à la préfecture.

Des élus proposent de solliciter des administrés ou élus volontaires afin de soulager le personnel communal durant le temps méridien.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'embauche d'un contrat aidé à destination du scolaire et/ou périscolaire (surveillance cantine, ménage, ...)**

## 7. Subvention accordée au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes 2017

Comme chaque année, le Conseil Départemental d'Eure et Loir sollicite la participation financière de la commune pour alimenter un fonds destiné aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil Départemental intervient également pour des aides d'urgences liées à l'extrême précarité d'un jeune.

**Décision : Le conseil municipal, à la MAJORITE (1 abstention, A. MILWARD), accorde une subvention de 150€ au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes 2017**

## 8. Subvention accordée au titre du Fonds de Solidarité Logement 2017

Le Conseil Départemental d'Eure et Loir sollicite la participation financière de la commune pour alimenter un fonds destiné aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

**Décision : Le conseil municipal, à la MAJORITE (1 abstention, A. MILWARD), accorde une subvention de 150€ au titre du Fonds de Solidarité Logement 2017**

## 9. Informations et questions diverses

Madame le Maire :

➤ Lit les remerciements :

- de la famille Chartier pour la présence des élus et du dépôt de gerbes à l'occasion des obsèques de Monsieur Claude CHARTIER
- de la famille Maréchal pour la présence des élus à l'occasion des obsèques de Monsieur Marcel MARECHAL

➤ fait un point sur les festivités du 14 juillet 2017 :

Dépenses totales : 4 079.45 €	Recettes 807.00 €	3 272.45 €
En 2016 : 6 892.65 €	Recettes 944.00 €	<u>5 948.65 €</u>

- **2 676.20 € en 2017**

Elle se félicite des économies réalisées en rapport à l'an dernier et à la sollicitation d'un traiteur.

De ce fait, elle souhaiterait un plus gros investissement des élus lors de cette manifestation, seulement 6 élus étaient présents pour préparer les assiettes, servir et ranger la salle lors de la soirée festive.

Le tournoi de pétanque organisé par Giovanni GIOIA a été un véritable succès, plus de 10 équipes ont répondu à l'appel.

➤ Lit une réclamation d'un administré pour la pose d'une poubelle à côté des conteneurs à verre.

Les élus doutent de la nature de l'utilisation de celle-ci à l'usage, celle-ci pouvant être utilisée pour de nombreuses autres raisons.

La proposition est rejetée, un article dans l'Entre-nous permettra de faire un rappel des consignes de tri et du respect de la propreté des sites.

- Informe les élus qu'elle s'est rendue en compagnie de Marc Ballesteros à une réunion du bois de Ruffin.

Il a été proposé que les 4 syndicats des eaux (Ecluzelles-Charpont, Nogent le Roi, Villemeux dur Eure et Senantes fusionnent afin de ne pas être absorbés par l'Agglomération du Pays Drouais.

Ce qui permettrait :

- De maîtriser le prix de l'eau
- D'affirmer le choix d'une gestion de l'eau en régie publique
- De permettre la mutualisation des marchés publics
- De structurer une organisation de territoire cohérente

Monsieur Mallet a proposé la création de ce nouveau syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour l'organisation et l'adaptation notamment un lissage des tarifs sur 10 ou 12 ans.

Les élus réunis autour de la table préféreraient que cette date soit reportée au 01/06/2018 ou même encore au 01/01/2019.

- Notifie la réalisation de bandes jaunes tracées rue Baligande et rue des Blatiers suite à la demande de la gendarmerie de Nogent le Roi.

Certains élus pensent que cette nouvelle interdiction de stationner pénalise le seul commerce de Prouais et proposent de retirer une partie de celles-ci.

Madame le Maire leur répond que le stationnement rue de la Fée n'est pas affecté. D'autre part il est rappelé que c'est à la suite d'accidents à répétition et à des remarques d'élus que Madame le Maire a fait appel à la gendarmerie afin d'être conseillée sur les possibles aménagements de voirie.

Laurie KOZLOWSKI en profite pour demander le déplacement du panneau à l'entrée de Boutigny et qu'il soit positionné au niveau du stade ce qui permettra de limiter la vitesse à l'entrée du bourg.

Josette JOYEUX demande si le déplacement du panneau d'entrée de hameau à La Musse est envisageable permettant ainsi la taille de la haie.

Madame le Maire va reprendre le dossier.

- Donne l'avancement de 2 dossiers en cours au Tribunal Administratif pour lesquels la responsabilité de la commune est engagée.

Il s'agit de 2 dossiers concernant le PLU :

- dossier CLAUDEM : Madame le Maire donne lecture du mail reçu en mairie du cabinet d'avocats diligenté par la commune
- dossier LEGROS : le dossier suit son cours. Beaucoup d'allers retours entre les 2 cabinets d'avocats adverses. La mairie doit se justifier des publications de tout document émanant des services. Compte tenu de la date de lancement de révision du POS en PLU (2005), chaque complément à fournir est laborieux.
- Fait savoir que suite à la démission de Gérard Cornu au sein du Conseil Régional Centre-Val de Loire, celle-ci est nommée conseillère régionale. Elle sera officiellement intronisée lors de la séance du 19/20 octobre prochain.

Aurore MILWARD :

- interroge Madame le Maire sur l'errance des chiens appartenant à Madame Pierrette GODARD à La Musse.

Madame le Maire lui répond qu'une action est en cours auprès des propriétaires.

- Demande s'il serait possible que les élus viennent à être au courant des décès et autres informations importantes dans le hameau dont ils sont responsables.

Mireille Eloy lui fait savoir qu'il est très compliqué de les tenir au courant de tout ce qui se passe en mairie, néanmoins elle va essayer de leur communiquer plus d'informations

Valérie THEVEUX fait remarquer que des drones survolent certaines habitations de Beauchêne ce qui est formellement interdit. Il sera fait état dans un prochain entre nous d'un rappel à la réglementation.

Josette JOYEUX :

- avise les élus que les trous demeurent dans le chemin entre La Musse et Champagne suite à l'enfouissement de la ligne haute tension par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Prouais et de Rosay.  
Mireille ELOY va se renseigner.
- Informe de la pose de la première cave urne dans le cimetière de Boutigny (concession au prix de 120€ les 30 ans).

Corine LE ROUX souhaite remercier 4 adolescents Louis, Galaad, Hugo et Iléa pour avoir nettoyé durant tout un week-end la mare à Boutigny avec 2 pelles, 1 balai et un arrosoir ! ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est fermée à 22h40.